

Image not found or type unknown



Heures de travail due par le salarié

Par **celi30**, le **29/05/2008** à **10:09**

je viens de poser ma demission alors que je dois des heures à mon employeur. En effet, j'ai été embauché pour un temps plein, et mon employeur m'a affecté sur un mi-temps. A la fin de mon préavis de départ, je serai donc à moins 80h.
Est ce que mon employeur va me retirer ces heures sur mon salaires?
Je tiens à préciser que j'ai à plusieurs reprise demandé à ce qu'ils me rajoutent des heures, mais aucunes journées de travail supplémentaires ne m'a été donné.
Merci beaucoup